

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 10 (1901)
Heft: 51

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Erchelet • • • • • Samstag

Abonnement:

Für die Schweiz: 3 Monate Fr. 2.—, 6 Monate „ 3.—, 12 Monate „ 5.—

Für das Ausland: 3 Monate Fr. 3.—, 6 Monate „ 4.50, 12 Monate „ 7.50

Verbandsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

7 Cts. per 1spaltige Millimeterzeile oder deren Raum. — Bei Wiederholungen entsprechender Rabatt. Vereins-Mitglieder bezahlen 3 1/2 Cts. netto per Millimeterzeile oder deren Raum.



Paraissant • • • • • le Samedi

Abonnements:

Pour la Suisse: 3 mois Fr. 2.—, 6 mois „ 3.—, 12 mois „ 5.—

Pour l'Étranger: 3 mois Fr. 3.—, 6 mois „ 4.50, 12 mois „ 7.50

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

7 Cts. par millimètre-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les Sociétaires payent 3 1/2 Cts. net par millimètre-ligne ou son espace.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10^{me} Année

Organe et Propriété de la Société Suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel * TÉLÉPHONE 2406 * Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Hr. Alfred Hauser, Mitbesitzer des Grand Hotel und Kurhaus Müren (persönliches Mitglied).

Offizielle Nachrichten.

Nouvelles officielles.

Neujahrsgratulationen.

Seit Jahren hat sich unter unsern Mitgliedern die praktische Sitte eingebürgert, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die Fachliche Fortbildungsschule von den ceroniellen Neujahrsgratulationen zu entbinden. Wir laden nun unsere Herren Kollegen auch dieses Jahr ein, zu gleichem Zwecke einen beliebigen grossen oder kleinen Betrag zu Gunsten obgenannter Schule, welche diesen Herbst ihren neunten Kurs begonnen hat, an die Redaktion der 'Hotel-Revue' in Basel einzusenden.

Die Spender werden im Organ veröffentlicht und betrachten sich diese damit von der Versendung von Neujahrsgratulationskarten entbunden.

Souhais de Nouvelle-Année.

Depuis nombre d'années nos Sociétaires se sont accoutumés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'An moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'École professionnelle. Cette année également nous croyons devoir inviter nos chers Collègues à bien vouloir envoyer à la rédaction de l'Hotel-Revue toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette pratique institution qui a ouverte cet automne son neuvième cours.

Les noms des donateurs seront publiés dans l'organe et ces derniers peuvent, grâce à leur subsides, se regarder comme exonérés de l'échange de cartes de félicitations à l'occasion du renouvellement de l'année.

Die Redaktion glaubt im Sinne aller Mitglieder zu handeln, wenn sie in erster Linie denjenigen Herren, die als Lehrer ihre Zeit und Kenntnisse in den Dienst der Fachschule stellen, als von den Neujahrsgratulationen entbunden aufführt, auch wenn sie nicht noch ihr besonderes Scherlein beisteuern. Ihnen verdankt die Schule ihr Zustandekommen und ihre gedeihliche Entwicklung, also mehr als mit einigen Ziffern ausgedrückt werden könnte.

Es sind dies die Herren: Tschumi J., Hotel Beau-Rivage, Ouchy. Müller John, Hotel d'Angleterre, Ouchy. Raach A., Hotel du Grand Pont, Lausanne. Schmidt J. A., Hotel Beau-Site, Lausanne.

Bis zum 30. November eingegangene Beiträge: Sommes versées jusqu'au 30 Novembre:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Hr. Balzari F., Hotel Métropole, Mailand Fr. 20, Hr. Bertolini J., Hôtel Europe, Mailand Fr. 10, etc.

Bis zum 7. Dezember eingegangene Beiträge: Sommes versées jusqu'au 7 Décembre:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Mr. Arnold J., Hôtel de la Mer de Glace, Chamonix Fr. 10, Hr. Berner F., Haldenhof, Luzern Fr. 10, Hr. Bon A., Hotel Rigi-First, Rigi-First Fr. 15, etc.

Bis zum 14. Dezember eingegangene Beiträge: Sommes versées jusqu'au 14 Décembre:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Mr. Appert E., Hôtel du Lac, Neuchâtel Fr. 15, MM. Balli & Cie., Grand Hôtel, Locarno Fr. 20, Mr. Breuer J., Hôtel Royal, Garmisch Fr. 10, Degenmann L., Hôtel du Chatelard, Clarens Fr. 10, etc.

Bis zum 21. Dezember eingegangene Beiträge: Sommes versées jusqu'au 21 Décembre:

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Hr. Ammann Ch., Grand Hotel, Arosa Fr. 20, Mr. Armleder A.-R., Hôtel Richemond, Genève Fr. 10, HH. Boller J. Söhne, Hotel Victoria, Zürich Fr. 20, Hr. Bossard-Eyt J., Kuranstalt, Felsenegg Fr. 10, etc.

Uebertrag Fr. 1135

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes Hr. Hornbacher G., Hotel Engadinerhof und Hotel Albul, St. Moritz-Bad Fr. 10, HH. John Gebr., Hotel Spiezhofer, Spiez Fr. 10, Hr. Kaiser L., Hotel Anker, Rorschach Fr. 10, etc.

Fr. 1517.50

Madame la Musique et Monsieur son Epoux

alias Knosp-Fischer à Berne, recommencent à faire beaucoup parler d'eux parmi la gent hôtelière. Il ne se passe pas de jour, pour ainsi dire, qui ne nous apporte, en cette matière, des questions et des demandes d'avis, ou que nous ne recevions une brassée de lettres échangées entre M. Knosp et tel ou tel hôtel. Nous les envoyons régulièrement à Berne, rejoindre au Département fédéral de justice et police les documents dont ce département a demandé le dépôt à l'appui de la pétition de la Société Suisse des hôteliers.

Selon toute prévision, ce n'est pas dans la session actuelle des chambres fédérales que cette pétition pourra être discutée, mais nous espérons bien qu'elle sera dans celle du printemps. C'est peut-être un bien: en effet, nous voyons se produire ici et là des mouvements tendant à appuyer l'initiative de la Société Suisse des Hôteliers; ainsi la Société des aubergistes de la ville de Berne a décidé de proposer à la Société suisse des aubergistes de seconder énergiquement le mouvement relatif aux droits, d'auteurs et d'adresser un mémoire spécial au Conseil fédéral pour affirmer sa solidarité avec notre Société.

Un dirait presque que M. Knosp sent la fin de son règne approcher, tant il fait d'efforts pour réaliser encore, dans le court délai qui lui reste peut-être, autant de conquêtes que possible et conclure surtout des contrats à longue échéance.

Quant aux moyens employés pour atteindre ce but, leur choix n'importe guère à cet agent. Ses correspondances fourmillent des arguments les plus contradictoires. M. X., qui désirerait consulter la liste des membres appartenant à la société des auteurs, est renvoyé par lui à une étude d'avocat fort éloignée, où cette liste serait déposée; à M. Y. par contre, il déclare carrément que la société n'a plus publié jusqu'à présent aucune liste de ses membres. M. Knosp se réfugie constamment derrière le comité de la société, donne à croire que toutes ses démarches lui sont imposées par ce dernier et qu'il est de son devoir de sauvegarder les intérêts des sociétaires; néanmoins il trouve moyen, sans reprendre haleine, de déclarer qu'il n'a pas à s'inquiéter de savoir si tel auteur fait partie ou non de la société. Les documents recueillis dans le temps ont fourni un ensemble de preuves si accablantes pour toutes les accusations élevées dans la pétition, y compris celle de tentative d'escroquerie, qu'il est bien permis d'espérer enfin une amélioration prochaine.

Aussi n'aurions nous pas remis cette affaire sur le tapis, si nous ne pensions pas, en présence des efforts que fait actuellement cet agent pour trouver de nouvelles victimes de son arbitraire, qu'il est indiqué de mettre nos sociétaires en garde contre la conclusion de contrats à longue échéance. Il sera toujours temps, pour les propriétaires d'hôtels de saison surtout, de voir au printemps prochain s'ils veulent entrer en négociations; d'ici là, la question aura peut-être fait un pas décisif. En tous cas, il n'y a pas péril en la demeure.

Quelques mots sur la situation actuelle de l'hôtellerie en Suisse.

(Correspondance).

De tous côtés l'on entend parler de syndicats; après les ouvriers ce sont les maîtres d'état, les coiffeurs, les pharmaciens, voire même les théâtres qui se constituent en syndicats pour sauvegarder leurs intérêts. Seuls les hôteliers paraissent ne pas comprendre le leur.

Jahreswechsel und Fachschule.

Es sind nun neun Jahre her, dass der Verein angefangen hat, gegen die Versendung von Gratulationskarten anlässlich des Jahreswechsels einen Weg einzuschlagen, der sich nicht nur als geeignet erwiesen, dieser zur Unsitte ausgearteten Gewohnheit zu steuern, sondern der auch gleichzeitig einem guten Werke die Thüre öffnete, wir meinen die Ablösung der Gratulation durch Entrichtung eines beliebigen Beitrages an die vom Verein gegründete und in so ausgezeichnete Weise prosperierende Fachschule in Ouchy.

Bis anhin hat dieses Institut mit dem jeweiligen Zuschuss der Neujahrsgegelder, dank sparsamer Leitung, sich selbst erhalten können. Seit der Gründung der Schule sind derselben an Neujahrsbeiträgen zugeflossen:

Table with 2 columns: Year and Amount. Includes Neujahr 1893 Fr. 835, 1894 „ 955, 1895 „ 1055, 1896 „ 1335, 1897 „ 1650, 1898 „ 1897, 1899 „ 2107, 1900 „ 2367, 1901 „ 2552

Wie aus diesen Zahlen ersichtlich, ist die Beteiligung an diesem guten Werke mit jedem Jahre gestiegen und wollen wir gerne hoffen, dass dieses Jahr hinter seinen Vorgängern nicht zurücksteht, sondern im Gegenteil, dieselben übertrifft und damit neuerdings bewiesen wird, dass der Schule die nötigen Sympathien und den ihr mit so grosser Liebe und Opferwilligkeit vorstehenden Herren die verdiente Anerkennung auch fernerhin in vollstem Masse geollt wird.

Wir möchten daher alle diejenigen Mitglieder, welche noch nicht an die Ablösung der Gratulationen gedacht, ebenso höflich wie dringend einladen, dem guten Beispiele ihrer Herren Kollegen zu folgen.

Die Redaktion.